



DÉCISION

N°: 2025-330

Exécutoire le : 23 OCT. 2025

Publiée / Notifiée le : 23 OCT. 2025

Visée le : 23 OCT. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°24043

Externalisation de la paie de droit privé et conseils en droit social Avenant n° 01 relatif à des précisions concernant les prix forfaitaires et modification du CCAP

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 07/01/2025 à l'entreprise BDO Rhône Alpes
Considérant que pour un meilleur suivi administratif et comptable l'article 7.1.1 du CCAP doit être adapté,
Considérant que des précisions doivent être apportées quant aux prix forfaitaires des phases 1 et 2 de ce marché

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

De conclure l'avenant n°1 au marché 24043 avec l'entreprise BDO Rhône Alpes

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise attributaire : BDO Rhône Alpes

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 21/10/2025 15:13:2

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-330 : Marché n.24043 Externalisation de la paie de droit privé et conseils en droit social Avenant n. 01 relatif à des précisions concernant les prix forfaitaires et modification du CCAP

Date de transmission de l'acte : 23/10/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 23/10/2025

Numéro de l'acte : Dec2108 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251021-Dec2108-AR

Date de décision : 21/10/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Avenant n°1
Précision AE et CCAP

Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur

Identification :	Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Adresse :	1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone :	+33479350051
Courriel :	contact@grand-lac.fr
Site Internet :	http://www.marches-publics.info

Type des contractants : Titulaire unique :

Titulaire :

Identification :	BDO RHONE-ALPES
Adresse :	20 Rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES
Téléphone :	
Courriel :	melanie.flohimontchampeil@bdo.fr
N° SIRET :	06150054200149

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et R. 2391-28 du Code de la commande publique

Monsieur le Président de Grand Lac

Objet du marché

Objet du marché :	
Titre :	Externalisation de la paie de droit privé et conseils en droit social
Objet :	Réalisation des fiches de paies des salariés de droit privé affectés aux Régies de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Grand Lac et conseil juridique en droit du travail
Référence :	Marché n°240431

Montant du marché :	
Montant Total (Phase 1+ phase 2+ BC) HT :	43 480,00 €
Taux de TVA :	20 %
Montant TTC :	52 176,00 €

Répartition du montant du marché	
Montant HT Forfaitaire annuel Phase 1	22 230€
Montant HT Forfaitaire annuel Phase 2	11 250€
Montant HT Max annuel sur BC	10 000€

Durée – Délais d'exécution	
Date de notification :	Mardi 07 janvier 2025
Durée d'exécution :	12 mois reconductible 3 fois pour une année

Objet de l'acte modificatif

Modifications introduites par le présent acte modificatif

1. Précisions prix forfaitaires AE

Afin de déterminer les montants forfaitaires de manière définitive es phases 1 et 2, il importe d'apporter les précisions suivantes :

- Prix forfaitaire annuel de la phase 1 :

Ce prix a été déterminé par le candidat afin de répondre aux exigences du CCTP et sur une base de calcul qu'il a estimé à 95 paies mensuelles soit 1 140 paies sur une année.

Ce prix est forfaitaire quel que soit le nombre de paie annuellement réalisé effectivement par le candidat.

Ce prix forfaitaire annuel a été déterminé comme suit:

Prestations	Nombre de paies forfaitaire mensuelle	Nombre de paies forfaitaire annuelle	Coût mensuel pour une paie en euros HT	Total annuel forfaitaire HT
Realisation bulletin de paie	95	1140	15,00	17 100,00
Technologie SILAE	95	1140	4,50	5 130,00
	Total forfaitaire		19,50	22 230,00

- Prix forfaitaire annuel de la phase 2 :

Ce prix a été déterminé par le candidat afin de répondre aux exigences du CCTP sur la base de 93h45 minutes par an :

Prestations	Nombre d'heures forfaitaire annuelle	Coût horaire HT	Total annuel forfaitaire HT
Conseil juridique en droit social du travail	93 h 45 minutes (93.75 en centième)	120,00	11 250,00

Pour rappel : conformément aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du CCAP des acomptes mensuels sont possibles

2. Modification CCAP

Afin de simplifier le suivi comptable de ce marché l'article 7.1.1 du CCAP est modifié ainsi :

« Art 7.1.1 : Règlement du prix

*Selon les dispositions de l'article 11 du CCAG PI, les précisions suivantes sont apportées :
Le règlement du prix s'effectue par acompte mensuel. »*

Incidence financière de l'acte modificatif

L'acte modificatif n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Signature

Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité
du signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

BARBIN Grégory
Expert-Comptable

Directeur financier BDO RA

Aix les Bains

BDO

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Chemin de la Pierre Morte
CS 20838

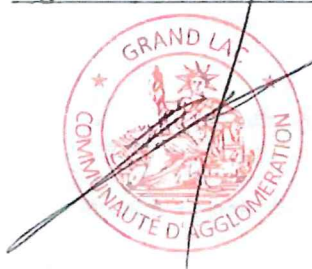
73106 AIX LES BAINS CEDEX

Tél : 04 79 35 09 98 - Fax : 04 79 88 05 63

Siret : 061 500 542 00149 - NAF 6920 Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

Signature de l'acheteur



A AIX-LES-BAINS, le

21 OCT. 2025

Signature :
(Représentant de l'acheteur)

Yves MERCIER

Vice-Président à la Commande Publique

Notification de l'acte modificatif au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent acte modificatif »

A, le

Signature du titulaire,

Grand Lac Communauté d'Agglomération

1500 boulevard Lepic - CS 20606 - CS 20606 - 73106 AIX-LES-BAINS

+33479350051 | www.grand-lac.fr | contact@grand-lac.fr

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

En cas de notification par voie électronique :
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché)



